

Conférence des Pharmaciens Inspecteurs Régionaux

Toulouse le 09 novembre 2009

Président :

Pierre LABESSE (DRASS Midi-Pyrénées)

Vice-présidents

Pierre BERTOLINO (DRASS Nord-Pas de Calais)

Françoise CHABERNAUD-LEFLON (DRASS Bretagne)

Secrétaires :

Franck COTE (DSS de Corse et Corse du Sud)

Daniel CHEVALIER (DRASS Limousin)

Le Président de la Conférence

à

Ref : courriers conférence des 12 mars et du 05 juin 2009

**Monsieur Jean-Marie Bertrand
Secrétaire Général des ministères
des Affaires Sociales
10, Place des Cinq martyrs du lycée Buffon
75696 Paris Cedex 14**

Monsieur le Secrétaire Général,

En suite du courrier du 13 octobre dernier, relatif à l'organisation de la mission inspection, contrôle, évaluation (ICE) au sein des Agences régionales de santé, je vous informe que nous sommes conviés par M. LINSOLAS à participer aux travaux du nouveau groupe de travail qu'il pilote à cet effet.

La Conférence a répondu positivement à cette invitation, la première réunion devant avoir lieu le 17 novembre prochain.

Je me permets, en ce sens, de vous présenter les grandes lignes de notre positionnement, sur ce sujet.

Nous pensons que chaque service opérationnel doit être directement en charge de l'activité d'inspection pour laquelle il est compétent et dont il assume, en conséquence, la responsabilité en termes d'organisation interne, de choix des établissements et activités (en dehors de ceux qui feraient partie d'un programme national), de réalisation des objectifs de détermination et gestion des suites.

Cela vaut particulièrement, pour l'ensemble du champ d'intervention de l'inspection de la pharmacie, pour les raisons évoquées dans les contributions de la conférence visées en référence et tenant plus spécialement à la coordination et à l'harmonisation des interventions, à la masse critique des effectifs, au maintien des capacités opérationnelles du service au sein duquel les PHISP ont vocation à être regroupés sous la responsabilité d'un encadrement technique.

*Conférence des Pharmaciens Inspecteurs Régionaux
Direction Régionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Midi-Pyrénées
10, chemin du Raisin - 31050 TOULOUSE CEDEX 9*

Téléphone : 05 34 30 24 66 – Télécopie : 05 30 34 24 36 – e-mail : pierre.labesse@sante.gouv.fr

Pour ces différentes raisons nous ne partageons pas la dernière proposition du collège des MRIICE dont nous avons pu avoir connaissance, suggérant d'affecter à temps partiel des PHISP à la MRICE.

La coordination qui pourrait être mise en place au sein des ARS, en remplacement des MRIICE actuelles, devrait, à notre sens, être la plus légère possible de façon à ne pas alourdir les circuits administratifs. Elle devrait d'ailleurs être simplifiée et facilitée par rapport à celle assurée par les MRIICE actuelles, sachant que les services en charge de missions d'inspection seront réunis sous l'autorité unique du directeur général de l'ARS, si bien que les difficultés qui pouvaient découler des concertations obligées entre les DDASS, la DRASS, l' ARH, voire l'assurance maladie n'existeront plus.

Cette coordination, pourrait être assurée au moyen d'une organisation collégiale ou conseil réunissant les différents corps d'inspection (MISP, PHISP, IRGS...) et d'un secrétariat exécutif. En position non hiérarchique par rapport aux services opérationnels chargés d'inspections elle serait rattachée à une Direction de l'ARS, restant à définir.

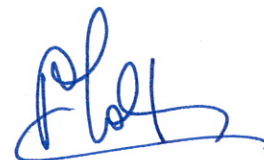
Elle pourrait être chargée de l'interface avec le niveau national (Coordination nationale des ARS) et des tâches définies dans la note d'orientation n° DAGPB/IGAS/99/173 du 18 mars 1999, qui a créé les MRIICE (PRIICE) : programmation annuelle, suivi...

Elle pourrait également exercer des missions d'appui pour la promotion de l'activité d'inspection, le professionnalisme des inspecteurs (en organisant des réunions d'échanges de pratiques professionnelles, des formations et autres actions d'intérêt général), la diffusion d' informations nécessaires aux services en évitant les circuits et procédures inutiles, et en veillant enfin au respect des procédures prévues par la loi quant aux modalités et champs d'intervention respectifs des différents corps d'inspecteurs.

Les collaborations entre les différents corps pourraient se faire facilement de service à service, sous le contrôle de la hiérarchie.

Par ailleurs, nous souhaitons appeler votre attention sur la nécessité de voir maintenus, dans la future organisation, les réseaux professionnels représentés par les actuelles conférences (PHIR, MIR IRGSE...) en ce qu'ils constituent des vecteurs de communication, d'échanges, d'organisation, et d'harmonisation. Ils doivent en outre permettre d'assurer les interfaces nécessaires avec le ministère et la coordination nationale des ARS, en particulier pour organiser les missions qui seront réalisées pour le compte des Agences de sécurité sanitaire nationales (AFSSaPS, AFSSA, ABM...).

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Secrétaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.



Pierre Labesse